

Olivier PEVERELLIMaire de Le Teil

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID: 007-210703195-20241028-DECISION2024_34-AR

Décision du Maire n° 2024/34

Objet : Transformation du secteur Robespierre (quartier Frayol) : Demande de cofinancement auprès de la Caisse des dépôts / Banque des Territoires

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2020-50 en date du 29 juin 2020 et n°2022-128 en date du 12 décembre 2022 approuvant le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et son avenant n°1 ;

Vu le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement avec l'État et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron signé en date du 10 juillet 2020 et son avenant n°1 signé le 10 mars 2023 ;

Vu la délibération n°2022-106 du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 approuvant la convention cadre « Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire » ;

Vu la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire signée avec l'État et la Communauté de communes Ardèche-Rhône-Coiron le 6 janvier 2023 ;

Vu le marché public de prestation intellectuelle signé le 31 janvier 2023 avec « Atelier L paysage & urbanisme » constitué en groupement avec Naldéo, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ilot Robespierre en espace public sur la commune de Le Teil pour un montant de 47 875,00 € H.T.;

Vu la délibération n°2024-090 du Conseil municipal en date du 30 septembre 2024 approuvant l'avant-projet d'aménagement et de transformation du secteur Robespierre (quartier Frayol) ;

Vu la délibération n° 2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour demande à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets et opérations inscrits au budget ou ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal ;

Considérant l'enjeu de requalification et de transformation des quartiers de la commune et notamment du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) « Sud Avenir » dans lequel est situé le secteur Robespierre au sein du quartier Frayol ;

Considérant la volonté de la municipalité de conduire avec les habitants du quartier de nouvelles formes de concertation afin de définir les orientations en matière d'aménagement urbain ;

Monsieur le Maire, DÉCIDE

DE SOLLICITER l'accompagnement financier de la Banque des Territoires sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'îlot Robespierre en espace public sur la commune de Le Teil, selon le plan de financement prévisionnel actualisé comme suit, sous réserve de l'accord des différents financeurs sollicités :

Coût de la mission H.T.	47 875,00 €
Plan de financement prévisionnel	
Banque des Territoires / Caisse des dépôts et consignations	21 812,50 €
Commune de Le Teil	26 062,50 €

Fait à Le Teil, le 28 octobre 2024, Par délégation du Conseil Municipal Le Maire.

Olivier PEVERELLI